



Bastia
CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 15 septembre 2022**

Objet : Approbation du plan de financement relatif au programme de revêtement de chaussées 2022

Date de la convocation : 9 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 9 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de septembre à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents :

Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents :

Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur GRASSI Didier.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur PERETTI Philippe à Madame Mathilde MATTEI ;
Monsieur DALCOLETTI François à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le règlement des aides aux communes de la Collectivité de Corse ;**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 13 septembre 2022 ;**Considérant** la volonté de la ville de Bastia de procéder à la réfection totale ou partielle du revêtement de certaines voies communales du fait de leur vétusté ou d'aménagements nouveaux nécessitant la rénovation des voies d'accès ;**Considérant** que cette opération présente un budget prévisionnel de 270 162 € HT d'investissement ;**Considérant** les voies communales concernées par le programme suivantes :

Voie	Prix HT
Rue César Vezzani	37 000,00 €
AV Pascal Lota	37 000,00 €
Parking Gare de Lupinu	32 574,50 €
Rte de Ville Supérieure	6 111,00 €
Chemin de l'Annonciade	10 343,50 €
Av.Maréchal Sébastiani & Av. Pascal Lota & Av. Pierre Guidicelli	37 000,00 €
Chemin Fort Maurel	6 111,00 €
Rue J.P. Gaffory	30 440,00 €
Av. Baron JB Galeazzini	5 060,00 €
Chemin du Fort Lacroix	7 450,00 €
Rue Maréchal juin	13 086,50 €
Rue du Maréchal Juin	6 111,00 €
Av. Jean Zuccarelli	41 874,50 €
TOTAL	270 162 €

*Après avoir entendu le rapport de Madame Jérôme VIVARELLI,**Après en avoir délibéré**Le conseil municipal,**A l'unanimité.***Article 1 :**- **Approuve** le plan de financement de l'opération suivante :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Programme de revêtement de chaussées 2022	270 162.00 €	CDC – dotation quinquennale 2020-2024 (40%)	108 064.80 €
		Ville (60 %)	162 097.20 €
Total Dépenses	270 162.00 €	Total Recettes	270 162.00 €

Article 2 :



- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements et signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,


Paul TIERI

Le Maire,


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le registre des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.